



TRÈS
Trois-Rivières

La Ville de Trois-Rivières cherche à pourvoir le poste d' :

ARPENTEUR/ ARPENTEUSE-GÉOMÈTRE **Concours 2019-016-A**

Direction du génie

Poste syndiqué col blanc – régulier temps complet (38,75 h/ sem.)

Période d'affichage : 11 au 22 février 2019

Description sommaire

Sous l'autorité du(de la) coordonnateur(trice) arpentage – génie (projets et réalisations), la personne titulaire du poste réalise des activités reliées aux travaux d'arpentage, de mise en plan, de calculs et de recherches foncières; prépare et rédige tout document d'arpentage et de cartographie. L'arpenteur-géomètre analyse les titres de propriété, les occupations retrouvées au terrain et les plans cadastraux afin d'établir des limites de propriété ou de servitudes. Les opérations font habituellement l'objet d'un rapport et d'un plan et portent un numéro de minute faits suivant les lois et les règlements régissant la profession. L'arpenteur-géomètre utilise son devoir de conseil afin d'orienter "son client" le plus efficacement possible. Il doit mettre à jour ses connaissances régulièrement afin d'être informé des nouveautés sur les lois et règlements, les jurisprudences et la doctrine en lien avec sa profession.

Exigences

- Baccalauréat en génie géomatique (géomatique foncière).
- Cinq années d'expérience pertinentes aux attributions.
- Être membre en règle de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Qualifications et habiletés requises

- Compétences en planification, en organisation et en gestion de projets.
- Leadership, sens stratégique, esprit d'analyse et de synthèse, rigueur et esprit de décision.
- Innovation, initiative, autonomie et dynamisme.
- Excellente communication verbale et écrite.
- Connaissance approfondie des méthodes techniques et des équipements employés dans le travail d'arpentage et de cartographie.
- Capacité de travailler dans un environnement informatisé et maîtriser les logiciels Microstation, Vision Plus et la suite Microsoft Office.
- Facilité à travailler en équipe.
- Capacité d'adaptation aux nouveautés.

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Trois-Rivières.

Le taux horaire à l'entrée en fonction est de 26,23 \$ (pour un échelon maximum à 35,75 \$) le poste sera réévalué sous peu.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le **22 février 2019**, à 16 h 30, en précisant le numéro de concours dans l'objet :

par courriel à : ressourceshumaines@v3r.net

par la poste à : Ville de Trois-Rivières, Direction des ressources humaines
Concours 2019-015-A
C.P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

SEULS LES CANDIDATS RETENUS SERONT CONVOQUÉS EN ENTREVUE.

La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit de faire passer des tests dans le cadre de l'évaluation des candidatures.

La Ville de Trois-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leurs candidatures.

v3r.net